



**Date** LE 18 MARS 2020 **Réf.** 2020/ 4016

Thème Prévisibilité pandémie

## ARRET DE TRAVAIL AUX PERSONNES POUVANT PRESENTER UN RISQUE ELEVE – PANDEMIE

Vous trouverez en PJ un communiqué de presse de la Caisse nationale d'assurance maladie sur l'extension du téléservice de déclaration en ligne des arrêts de travail (declare.ameli.fr) aux personnes pouvant présenter un risque élevé.

IMPORTANT : Seules les femmes enceintes et les personnes titulaires d'une ALD entrant dans le champ des pathologies identifiées dans le communiqué ci-joint peuvent bénéficier de ce dispositif pour les postes pour lesquels le télétravail n'est pas possible.

Les personnes entrant dans le champ de ce dispositif peuvent donc se déclarer directement. Elles sont invitées en parallèle à se rapprocher de l'entreprise obligatoirement par mail à **bibus.previ@ratpdev.com**